

# PRÉVENIR LE SUICIDE PAR MÉDICAMENTS



Les recommandations de bonnes pratiques du Centre de référence de prévention du suicide de l'asbl Un pass dans l'impasse destinées aux pharmaciens



## 1 Soyez attentif au rôle de "premier confident" que vous avez

*Le médecin et le pharmacien jouent un rôle déterminant dans la suite qui sera donnée au traitement. En effet, le médicament peut être présenté comme une béquille d'où l'importance de traiter la cause du mal-être et donc orienter vers un professionnel de la santé mentale*



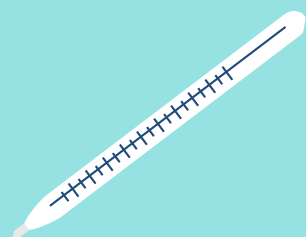
## 2 Communiquez entre pharmaciens et médecins au sujet du patient

*Des patients qui ont réalisé une tentative de suicide médicamenteuse étaient en réalité sous traitements et ont décidé de les prendre de manière simultanée pour provoquer un effet létal*



## 3 Soyez vigilant à la surconsommation de médicaments

*Portez attention à l'abus de consommation qui se manifesterait par la prescription de différents médecins pour la même personne. Dans ce cas, nous pourrions parler d'automédication, ce qui représente un réel danger pour des personnes dépendantes. Soyez également vigilant aux patients qui ne respectent pas les prescriptions en se rendant à la pharmacie plus vite que prévu*



## 4 Sensibilisez les patients à retourner à la pharmacie les médicaments dont ils n'ont plus besoin ou les médicaments périmés qui se trouvent dans leur pharmacie personnelle



**Votre patient a des idées noires ?**

**Contactez le Centre de prévention du suicide et d'accompagnement de l'asbl  
Un pass dans l'impasse au numéro unique**

**081/777.150**

( lundi au vendredi de 8h30 à 17h)